



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le 
ID : 033-213305428-20211002-2021190210-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 2 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le deux octobre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	10/09/2021
En exercice	15	Date de la séance	02/10/2021
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle Conseil Municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		excusée	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		excusée	BEC Dominique
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		excusée	Cyril REBEL
LENE Luc		excusé	MAUBERT-SBILE Karine
LEON Frédéric	X		
Cyril REBEL	X		

Secrétaire de séance : Karine MAUBERT-SBILE

N° 202119-0210 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Pour faire suite à la démolition des anciens sanitaires publics et l'absence de reconstruction sur le site, il convient de prendre une décision modificative pour imputer cette dépense en section de fonctionnement, La prévision budgétaire a été inscrite en section d'investissement lors du vote du budget le 27 mars 2021.

Les crédits sont insuffisants au chapitre 67. Il est nécessaire de les augmenter.

articles	Désignations	Crédits budgétaires à augmenter	Crédits budgétaires à réduire
section Dépenses Fonctionnement			
678	Autres charges exceptionnelles	5 200,00	
6188	Autres frais divers		5 200,00



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 033-213305428-20211002-2021190210-DE

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
d'approuver cette décision modificative telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 14**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
A Vérac, le 5 octobre 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique BEC

